

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**Arrêté du 15 mai 2025 modifiant l'arrêté du 7 février 2025 portant création de la mention « boxe anglaise » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »**

NOR : SPOV2514713A

La ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu l'arrêté du 7 février 2025 portant création de la mention « boxe anglaise » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le premier alinéa de l'article 10 de l'arrêté du 7 février 2025 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, aucune session de formation régie par l'arrêté du 21 septembre 2016 portant création de la mention "boxe" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "éducateur sportif" ne peut être ouverte et aucun avis de recevabilité VAE ne peut plus être délivré. »

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 mai 2025.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice des sports,*  
F. BOURDAIS